

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE
AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE RÉOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux et notamment sur les missions d'encadrement.

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 18 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- Le candidat s'il traite les questions dans un ordre différent prendra le soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...
- Seuls les documents comportant la mention :
« **DOCUMENT A COMPLETER & A JOINDRE A VOTRE COPIE D'EXAMEN** ». seront ramassés & agrafés à votre copie d'examen.
Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur ce document (Nom, N°, etc.).

Vous êtes agent de maîtrise territorial au sein de la commune de Techniville en responsabilité de l'équipe énergie. Cette équipe est composée d'électriciens, de plombiers et de chauffagistes.

Le responsable de la cellule énergie vous demande de répondre aux questions suivantes :

Question 1 Votre responsable a été missionné pour travailler sur l'étude Décret Tertiaire. Il vous transmet un document technique (Document 1) et la liste du patrimoine de Techniville (Annexe B).

1.A Dans un premier temps, vous listerez les bâtiments concernés par le Décret Tertiaire (2 points).

1.B A partir du document technique et de la liste du patrimoine de Techniville, notez les années de référence que vous proposerez pour chaque site (3 points).

Question 2 Vous devez préparer votre budget énergie pour l'année à venir. Techniville achètera son électricité 190€/MWh et son chauffage 240 €/MWh.

Sur la base des consommations 2021, en complétant le tableau (Annexe D), établissez le budget énergétique de Techniville (5 points).

Question 3 Face à la crise énergétique et à l'augmentation des dépenses d'énergie de la collectivité, votre responsable vous confie le planning de chauffage du patrimoine communal, ainsi qu'une note détaillant l'ouverture des bâtiments au public.

3.A Vous proposerez dans le tableau fourni (Annexe C), de nouvelles plages horaires de chauffage (3 points).

3.B A partir de vos connaissances, proposez des pistes d'économies pour le chauffage des bâtiments communaux (2 points).

Question 4 Suite à une panne signalée par le système de gestion technique du bâtiment, un agent est intervenu sur le site de l'école maternelle N°1 dans la nuit du lundi 19 au mardi 20 novembre.

Il a été réveillé à 03H30 du matin, il était sur site à 04h00. Il a diagnostiqué la panne et procédé aux réparations. Le système de chauffage a été remis en service à 08H00.

Il a ensuite vérifié le bon fonctionnement de l'installation, puis est rentré au centre technique municipal à 09H00. Il vous fait alors son rapport d'intervention et se prépare à rejoindre son équipe sur le chantier programmé ce jour.

Les horaires du centre technique municipal (CTM) sont :
08H00 - 12H00 / 13H30 - 17H30, du lundi au vendredi.

Vous trouverez dans le document 2 les éléments réglementaires relatifs à la durée du travail dans la fonction publique territoriale.

Quelles consignes donnez-vous à votre agent ?
(2 points)

Question 5 Dans le cadre d'une intervention, dans un bâtiment communal de Techniville, sur une installation électrique sous basse tension.

5.A De quels E.P.I., contre le risque électrique, votre agent doit être équipé pour réaliser cette intervention en toute sécurité ? (1,5 point).

5.B En matière d'E.P.I., en votre qualité d'agent de maîtrise à quoi devez-vous veiller et quelles sont les obligations de l'employeur ? (1,5 point).

Liste des documents :

Document 1 : « Tout ce qu'il faut savoir sur le décret tertiaire, profiter de la réglementation pour faire des économies » (*Extrait*).
Deepki - *Guide d'analyse* - Septembre 2019 - 9 pages.

Document 2 : « Durée du travail dans la fonction publique territoriale (FPT) »
République Française - *Service-public.fr* - Consulté en août 2022 - 2 pages.

Liste des annexes :

Annexe A : TECHNIVILLE - Horaires d'ouverture des bâtiments - 1 page.

Annexe B : TECHNIVILLE Patrimoine - Tableau des consommations énergétiques en MWh - 1 page.

Annexe C : TECHNIVILLE - Planning de chauffage des bâtiments communaux - 1 page.
« DOCUMENT A COMPLETER & A JOINDRE A VOTRE COPIE D'EXAMEN ».

Annexe D : TECHNIVILLE - Budget prévisionnel des dépenses énergétiques pour l'année - 1 page.
« DOCUMENT A COMPLETER & A JOINDRE A VOTRE COPIE D'EXAMEN ».

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.